



Nue propriete et usufruit qui est responsable

Par **ach_old**, le **05/09/2007** à **17:42**

bonjour

je suis en nue propriété d'un terrain et mon père en a l'usufruit.

sur ce terrain il y a une borne agricole d'aspersion, nous sommes en restriction d'eau et mon père continu a s'en servir après avertissement de l'association gérant l'eau.

pourriez vous me dire qui est responsable en cas de problème (amende a payer ou autre) l'abonnement de la borne est payé par mon père.

Merci de votre réponse.

cordialement.

T. Pourroy

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **17:47**

Bonjour.

Sans nul doute, c'est lui!

Chacun est responsable de son propre fait.